

Séance du 30 septembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
19	18	19

Délibération n° 14

Date de la convocation :
22 septembre 2022

L'an **deux mille vingt deux**, et le trente septembre à 20H, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Madame Fanny SABATIER**

Présents : Tous les membres en exercice sauf Monsieur Roland GÉRENTON ayant donné procuration à Madame Fanny SABATIER

Mme Améline PICHON est nommée secrétaire de séance.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : BUDGET ALSH - DÉCISION MODIFICATIVE FORMATION APPRENTI

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n° 2022/8 du conseil municipal en date du 8 avril 2022 approuvant le Budget Primitif,

RAPPORT POUR INFORMATION :

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget. concerné.

En section de fonctionnement, il convient notamment de prendre en compte la dépense non prévue du coût de la formation de l'apprenti.

43165 (Code INSEE)	COMMUNE DE ROSIERES ALSH DE ROSIERES	DM n°1 2022
-----------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
FORMATION APPRENTI

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-8184 : Versements à des organismes de formation	0.00 €	3 867.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	3 867.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8218 : Autre personnel extérieur	1 867.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8413 : Personnel non titulaire	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	3 867.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	3 867.00 €	3 867.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Les signatures sont au registre.

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
du

Fanny SABATIER
Maire

